

N°1317

du 13
MARS
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

VOLONTARIAT

A l'échelle mondiale
L'ANVT dans les 7 meilleures structures retenues
pour le projet "Innovation Challenge" P.4

PANIER DE LA MENAGERE

Sur les principaux marchés de la capitale
Baisse de 0,1 point des prix, tirés par les besoins de santé P.6

ENVIRONNEMENT

Opération "je fais ma part pour ma ville"
70 poubelles de tri sélectif pour la commune du Golfe 3 P.7

FILETS SOCIAUX

Sur la période de Janvier 2019 à Décembre 2020
Un processus d'évaluation s'enclenche pour la
réputation du programme de transferts monétaires P.4

L'ambassadeur de Chine au Togo à cœur ouvert P.3

TOUT SUR LA SITUATION DU CORONAVIRUS EN CHINE

**Baisse drastique des
contaminations et
hausse des guérisons**

** de 15.152 contaminés au
plafond jusqu'à 24 recensés
le 10 mars et 61.475 patients
sortis de l'hôpital*



Son Excellence Chao Weidong,
Ambassadeur de Chine au Togo

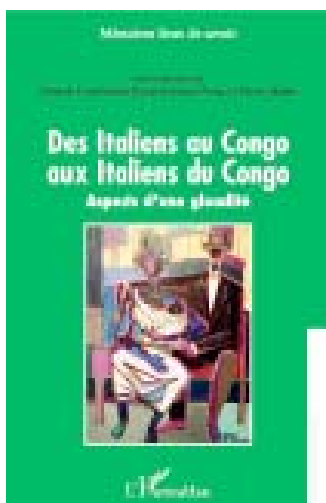
P.3 En lien avec l'amélioration du climat des affaires, la Direction du cadastre se fixe de nouveaux critères de performance

**Objectif : accélérer la création
des titres fonciers et rendre un
service de qualité aux requérants**



Vient de paraître

Des Italiens au Congo aux Italiens du Congo : aspects d'une glocalité



Libye, Somalie, Éthiopie : ce sont les pays auxquels on se réfère lorsqu'on aborde les relations entre l'Italie et l'Afrique. Sortant des sentiers

battus, cet ouvrage invite le lecteur à explorer les multiples liens qui se sont noués entre la République italienne et la République Démocratique du Congo. Ils vont à la rencontre d'écrivains, de missionnaires et d'explorateurs, mais aussi de cinéastes italiens qui, par leur oeuvre, produite en particulier au XIXe et au XXe siècle, offrent du Congo une image captivante.

Des Italiens au Congo aux Italiens du Congo : aspects d'une glocalité.

Sous la direction de Daniele Comberiati, Rosaria Iounes-Vona et Pierre

Halen. Paris : L'Harmattan, coll. Mémoires lieux de savoir, 2020, 366 pages

Nécrologie

Décès du comédien et metteur en scène Didier Bezace

Le comédien et metteur en scène français Didier Bezace, cofondateur du Théâtre de l'Aquarium et ex-directeur du théâtre La Commune d'Aubervilliers, est décédé des suites d'une longue maladie. Il a joué dans une trentaine de films dont *L.627*, *Ça commence aujourd'hui* de Bertrand Tavernier et *La petite voleuse* de Claude Miller, ainsi que dans plusieurs dizaines de téléfilms.



"Didier Bezace est mort à son domicile parisien, ce mercredi 11 mars 2020, à l'âge de 74 ans, des suites d'une longue maladie qu'il a combattue avec vigueur et courage", indique un communiqué transmis à l'AFP. Le syndicat national des metteurs en scène a salué "son engagement et l'intégrité de ses spectacles" qui "resteront comme des marqueurs d'une partie de l'histoire de la décentralisation théâtrale dans notre pays".

Cofondateur en 1970 avec Jean-Louis Benoit et Jacques Nichet du

Théâtre de l'Aquarium à La Cartoucherie de Vincennes qui explore des formes nouvelles, il prend la direction du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers de 1997 à 2013.

Comme metteur en scène, il monte des textes d'auteurs classiques et contemporains comme Luigi Pirandello, Molière ou Bertolt Brecht et en 2001, présente sa version de *L'École des femmes* de Molière à la Cour d'honneur au Festival d'Avignon, avec Pierre Arditi.

Festivals

Coronavirus : le Burkina Faso suspend tous les événements culturels jusqu'au 30 avril 2020

L'annonce a été faite il y a quelques instants par le porte-parole du gouvernement Remis Dandjinou à la sortie du Conseil des ministres du Burkina Faso de ce 11 mars 2020. Après la confirmation de deux cas positifs de coronavirus 2019 (COVID-19), le pays prend ainsi des mesures pour éviter la propagation du virus.

Conséquence directe de cette décision, "la Semaine nationale de la culture (SNC), [initialement prévue du 28 mars au 04 avril pro-

chain, ndr] est suspendue. La décision concerne aussi bien les manifestations publiques que privées" a indiqué le ministre porte-parole.

Dans la foulée, le promoteur du festival Afrobeat, dont la 8ème édition est prévue du 1 au 5 avril 2020, a annoncé, sur la page facebook de l'événement, son report à une date ultérieure.

De même un peu partout dans le monde, plusieurs événements culturels rassemblant plusieurs dizaines de personnes ont été annulés.

Concours

Amen Sodjedo représente le Togo cette semaine à la finale



Jeune togolais de 24 ans et comptable de formation, Amen Cyrille SODJEDO a remporté en 2019 le premier prix du Championnat National des Joutes Verbales Francophones, après avoir suivi avec assiduité le programme de formation Eloquentia à l'Institut Français du Togo. Amen, affectueusement surnommé "enfant curieux" s'intéresse aux débats d'actualité et sujets de développement et développe un sens très poussé d'analyse. Membre du club d'éloquence et d'art oratoire de sa faculté, il a été invité spécial au Festival Les Journées de l'Eloquence de Aix-en-Provence (France) en mai 2019 avec le soutien de l'Institut français.

Cette année, il fait partie des vingt candidats à la finale du concours international d'éloquence en français "A mots ouverts" et compte bien porter haut les couleurs du

Togo. Sa mobilité est soutenue par l'Institut français du Togo et le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Togo.

Depuis 2017, l'Institut français propose, en partenariat avec l'association Eloquentia, un programme de formation à l'éloquence dans le réseau culturel français à l'étranger en vue de favoriser le débat d'idées à travers le monde en interrogeant l'évolution des sociétés et en encourageant les nouvelles générations à s'engager.

Les vingt candidats, âgés de 18 à 28 ans, bénéficieront d'une préparation spécifique assurée par l'association Eloquentia. À l'issue de la demifinale, qui se tiendra le 16 mars au MAIF Social Club, les huit finalistes seront connus et participeront à la grande finale du concours le mardi 17 mars entre 18h et 20h.

La/le grand.e vainqueur.e du concours sera désigné.e par un prestigieux jury présidé par l'écrivaine

Leïla Slimani et composé de onze éminentes personnalités aux profils divers tels qu'Abd Al Malik, rappeur, écrivain, réalisateur, ou encore Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde.

Institutions

Affaire Matzneff : Jérôme Garcin démissionne du prix Renaudot

Le journaliste, membre du jury depuis 2011, fustige également "l'aberrante constitution d'un jury à 90 % masculin".

Le journaliste Jérôme Garcin a démissionné du jury du Renaudot, prix mis en cause pour avoir récompensé un essai de l'écrivain pédophile Gabriel Matzneff en 2013. Selon un courrier révélé mardi 10 mars par L'Obs, il a par ailleurs émis le souhait d'être remplacé par une femme, le jury étant jusqu'alors composé à 90 % d'hommes.

Le prix littéraire a été pris dans la tourmente de l'affaire Matzneff, à la suite de la publication au début de janvier d'un roman autobiographique de l'éditrice Vanessa Springora (*Le Consentement*), dans lequel elle dénonce les ravages de sa relation sous emprise avec l'écrivain, pédophile revendiqué, dans les années 80. Elle avait alors à peine 14 ans et lui près de 50 ans. Visé par une enquête pour viols sur mineurs, Gabriel Matzneff sera jugé en septembre 2021 pour "apologie" de la pédophilie.

Également membre du jury, Frédéric Beigbeder avait reconnu que l'attribution de ce prix avait été "maladroite". "Ce n'était en aucun cas la consécration d'un monstre pédophile", estimait celui qui disait à la fin de 2019 vouloir rester "ami" de Gabriel Matzneff, tout en le jugeant "indéfendable".

Outre MM. Garcin et Beigbeder, le jury du Renaudot était composé en novembre 2019 de Patrick Besson, Dominique Bona - la seule femme du jury -, Georges-Olivier Châteaurenaud, Louis Gardel, Franz-Olivier Giesbert, Christian Giudicelli, J. M. G. Le Clézio et Jean-Noël Pancrazi.

"Je ne pars pas seulement en raison de l'affaire Springora", affirme Jérôme Garcin, qui dirige les pages culture de L'Obs, rappelant qu'il a "refusé de voter pour Matzneff" en 2013. Dénonçant également "les vices de forme" du Renaudot, "notamment la recherche des coups", au détriment de la littérature, Jérôme Garcin, membre du jury depuis 2011, fustige "l'aberrante constitution d'un jury à 90 % masculin".

"Et j'ose déjà espérer que ma place sera occupée par une femme", poursuit celui qui est également connu pour animer l'émission radio hebdomadaire "Le Masque et la Plume" sur France Inter. L'émission avait été épinglée par Mediapart dans un long article publié le 2 février pour les propos sexistes, homophobes et misogynes de certains de ses intervenants réguliers. Interpellé par le site d'information, le journaliste avait reconnu que certains propos n'étaient "pas dignes" ou "pas admissibles" et affirmait ne pas s'être "rendu compte" de cette dérive.

AZIMUTS INFOS

Vénus va briller de plus en plus jusqu'en avril

Ces prochaines semaines, notre belle voisine, Vénus, sera de plus en plus incandescente dans la nuit, et ce, de plus en plus longtemps, jusqu'à trois heures après le coucher du Soleil.

Avez-vous remarqué comme Vénus brille dans le ciel en ce moment ? Sans aucun doute car il est impossible, depuis son retour au début de l'automne 2019, de ne pas la remarquer dès que l'on met un pied dehors le soir.

Surnommée l'étoile du berger, notre voisine est une reine de beauté qui n'a pas usurpé son nom de déesse. Et plus les jours passent, plus elle s'attarde dans la nuit étoilée, narguant au passage Sirius, l'étoile la plus brillante du ciel (magnitude -1.4). La déesse de l'Amour est, après la Lune, l'objet le plus brillant de la nuit. Par la grâce surtout, ce corps aussi grand que la Terre, est proche de nous. Et tout dépend aussi de sa phase, c'est-à-dire de la partie visible depuis notre monde qui réfléchit la lumière du Soleil.

Vénus se rapproche de la Terre

En cette fin février, et bien que distante de quelque 142 millions de kilomètres de nous (c'est presque autant que la distance Terre-Soleil), sa magnitude arbore fièrement un -4.23. Et son éclat va encore continuer à augmenter au cours des prochaines semaines, jusqu'à culminer à -4.5 le 28 avril. Ce jour-là, la "sœur de la Terre" ne sera plus qu'à 66 millions de kilomètres, soit 3,7 minutes-lumière.

À cette date, la planète rocheuse sera encore haute dans le ciel (35°, contre 32° le 6 février), ce qui veut dire qu'on pourra la contempler durant plus de trois heures après le coucher du Soleil.

Les soirées les plus longues à passer en sa compagnie seront entre le 17 mars et le 6 avril -- plus grande élongation le 24 mars --, elle culminera alors à 41° au-dessus de l'horizon -- sa magnitude sera de -4.4.

Vénus est magnifique à admirer à l'œil nu parmi les étoiles lointaines qui l'entourent. Dans une lunette ou un télescope, vous pourrez contempler sans difficultés ses phases. Ces temps-ci, de gibbeuse, elle passe progressivement à un croissant qui sera au plus fin, fin mai. Ensuite, "l'étoile du soir" Vesper, de plus en plus basse au-dessus de l'horizon, disparaîtra du ciel terrestre pour des "noces" avec le Soleil. Elle "renâtra" en Lucifer, "l'étoile du matin", début juillet.

Vénus va flirter avec les Pléiades

L'un des plus beaux moments de ce voyage de Vénus dans le ciel du soir, incontournable et en dehors de ses rencontres avec la Lune, sera sa visite aux "Sept Sœurs", les Pléiades, le 2 avril. Un spectacle à admirer à l'œil nu et aux jumelles, le plus loin possible de toute pollution lumineuse. De plus, vous pourrez remarquer que l'éclat intense de Vénus projette de délicates ombres (voire photo ci-dessous).



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

L'ambassadeur de Chine au Togo à cœur ouvert

TOUT SUR LA SITUATION DU CORONAVIRUS EN CHINE

Baisse drastique des contaminations et hausse des guérisons

* de 15.152 contaminés au plafond jusqu'à 24 recensés le 10 mars et 61.475 patients sortis de l'hôpital

La maladie du Coronavirus est devenue depuis mercredi dernier, une pandémie qui se retrouve sur tous les continents. Si elle s'étend rapidement en Europe et dans quelques pays africains, en Chine, le foyer de la maladie, la situation semble maîtrisée grâce à des mesures idoines prises par les autorités.

Late Pater

A la survenue de ce qui allait devenir plus tard une pandémie dans la ville de WUHAN dans la province de Hubei, le Président chinois Xi Jinping s'est engagé personnellement à s'investir pour une solution rapide de la maladie pour la sécurité du peuple chinois mais aussi des autres peuples qui auront à faire face à la maladie. Pari presque tenu puisqu'il est retourné cette semaine dans la ville de WUHAN. Il a souligné qu'avec des efforts acharnés, la Chine a obtenu des résultats importants dans le contrôle de l'épidémie dans ces deux localités, en stabilisant la situation et en renversant le cours de l'épidémie. Actuellement, la propagation du coronavirus est pratiquement endiguée, et la situation a connu une tendance positive et une amélioration constante.

Selon l'ambassadeur de la

Chine au Togo, son pays reste solidaire avec les autres pays qui sont touchés par la pandémie, notamment les pays africains, pour les soutenir et les accompagner dans la lutte contre le COVID-19, afin de contribuer à la préservation de la sécurité de la santé publique régionale et internationale, et à l'édification de la communauté de destin pour l'humanité. « Nous encourageons les entreprises compétentes à faire tout leur possible pour fournir des matériels de protection médicale aux pays qui ont des besoins immédiats, et organisons des échanges entre personnel de santé de différents pays, pour partager l'expérience chinoise en matière de traitement du COVID-19 », a dit Chao Weidong.

Pour le diplomate chinois, la Chine est toujours présente quand l'Afrique a besoin d'elle. La Chine est disposée à accélérer la mise

en œuvre de l'initiative de santé dans le cadre des Huit Initiatives majeures avancées au Sommet de Beijing du FOCAC, renforcer la coopération sino-africaine en matière de santé publique et de prévention et de contrôle des maladies, pour vaincre ensemble ce fléau au plus tôt possible. Il a fait savoir que la Chine a fait un don de 20 millions de dollars à l'OMS pour soutenir la lutte mondiale contre le COVID-19, en particulier aider les pays où le système sanitaire public est relativement faible à renforcer leurs capacités de prévention des épidémies. « La Chine a également fourni à l'UA des matériels médicaux tels que des kits de test du virus, et partagé avec l'Afrique des plans de traitement et les plus récents acquis de recherche scientifique », indique le diplomate chinois.

Le Togo qui a connu la semaine dernière son premier cas peut



Ambassadeur de Chine au Togo, Son Excellence Chao Weidong face à la presse

compter sur la Chine à travers son ambassade dans le pays qui est toujours en contact étroit avec le Ministère de la Santé et autres départements du gouvernement togolais, ainsi qu'avec la Représentation de l'OMS au Togo, pour échanger à temps sur les informations et les politiques concernant le Coronavirus. L'Ambassade veille à ce que la communauté chinoise au Togo respecte toutes les mesures de prévention et de contrôle

prises par le gouvernement togolais. La représentation chinoise au Togo a demandé à ceux qui ont séjourné dans des pays touchés par la pandémie de se tenir à un isolement à domicile pendant deux semaines.

Alors que la situation explose en Europe et au moment où les États-Unis prennent des mesures draconiennes pour contenir l'avancée du virus sur leur territoire, la Chine, elle, constate la courbe descendante des cas de contamination et de décès.

A l'ambassade de Chine, on annonce que les nouveaux cas confirmés sont en baisse continue, de 15.152 au plafond jusqu'à 24 recensés le 10 mars, dont 13 à Wuhan et 10 cas importés de l'étranger. Les nouveaux décès sont aussi en baisse substantielle, avec 22 notifiés le 10 mars et il y a plus de nouveaux guéris que de nouveaux contaminés depuis 3 semaines. Selon les statistiques, 61475 patients sont sortis de l'hô-

pital et aucune contamination n'est signalée dans 29 provinces depuis 5 jours consécutifs. « Selon une équipe d'experts de l'OMS qui vient de terminer sa visite en Chine, l'épidémie a connu un pic et s'est stabilisée entre le 23 janvier et le 2 février, et elle ne cesse de décliner depuis lors en Chine », fait savoir Chao Weidong. C'est la résultante de l'approche pragmatique, systémique et novatrice de la Chine pour contrôler l'épidémie du COVID-19, une réponse agile axée sur la science à une échelle phénoménale.

A en croire le diplomate chinois, tous les ressortissants des pays étrangers en Chine sont sous le même régime sanitaire que les populations chinoises. A ce titre, point n'est donc besoin pour un pays, surtout africain, de rapatrier ses ressortissants sous aucun prétexte. Une fois que les mesures générales sont respectées, la lutte contre le Covid-19 reste unique pour tous. En général, les étudiants sont confinés sur leur site et il n'y a aucune crainte pour leur contamination au Coronavirus, pourvu que les consignes soient respectées. Il en est de même pour les travailleurs, touristes et résidents.

Les autorités chinoises ne baissent donc pas les bras surtout que le peuple chinois est fortement engagé dans la lutte contre la maladie. D'où la confiance de la Chine à venir à bout de cette pandémie. « J'aimerais réitérer que la Chine a pleine confiance, capacité et certitude pour vaincre cette épidémie totalement et rapidement », a conclu l'ambassadeur de Chine au Togo, Chao Weidong.

En lien avec l'amélioration du climat des affaires, la Direction du cadastre se fixe de nouveaux critères de performance

Objectif : accélérer la création des titres fonciers et rendre un service de qualité aux requérants

Selon les chiffres officiels, 2.032 titres fonciers avaient été signés de janvier à août 2018, contre 1.304 à la même période en 2017. Ce qui correspondait à une hausse de 55,8%, induite par la décision de signer désormais jusqu'à 100 titres et 150 plans parcellaires par semaine. Dans la foulée, du 1^{er} au 13 septembre 2018, 126 titres fonciers avaient été créés contre seulement 75 durant la même période un an plus tôt. Et au 31 décembre 2019, on indiquait que 80% des titres créés ont été enregistrés à Lomé et 20% ont concerné le reste du pays. En 2020, la direction du cadastre, de la conservation foncière et de l'enregistrement veut faire mieux et vite. Le 27 février 2020, son directeur, Essoham Komlan Labari, signe une note d'information portant définition des tâches, des quotas et délais de traitement, dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté interministériel fixant les délais d'accomplissement des formalités afférentes aux actes et opérations en matière foncière et dans le souci d'accélérer le processus de création des titres fonciers et rendre un service de qualité aux requérants.

La note du directeur du cadastre, de la conservation foncière et de l'enregistrement, conservateur national de la propriété foncière fixe les critères de performance qui



sont assignés par service. Il s'agit, à la Division du cadastre, de transmettre par semaine au moins 150 réquisitions d'immatriculation et de morcellement pour études et création de titres fonciers à la division de la conservation foncière ; homologuer au moins 500 plans parcellaires (3 tampons) par semaine ; calculer et transmettre au moins 500 valeurs cadastrales de base à la division des impôts fonciers ; exécuter au moins 5 demandes d'expertise foncière par semaine et les soumettre à la signature du chef division du cadastre.

A la Division de la conservation foncière : liquider les droits des réquisitions dans un délai d'au plus 24 heures ; traiter toutes les demandes de renseignements dans un délai d'au plus 12 heures ; traiter les réquisitions de mutation totale dans un délai d'au plus 10 jours ; traiter les réquisitions d'inscription et de radiation d'hy-

pothèque et autres opérations dans un délai d'au plus 30 jours ; traiter et transmettre au cadastre toutes les réquisitions d'immatriculation parues au journal officiel dans un délai de 7 jours au maximum ; traiter et envoyer au bureau création toutes les réquisitions revenues du cadastre dans un délai de 7 jours au maximum ; permettre de créer et envoyer à la signature des conservateurs au moins 200 titres fonciers par semaine ; répondre à toutes les correspondances dans un délai maximum de 7 jours.

Enfin, à la Division de l'enregistrement et timbres : traiter les actes notariés, les actes sous seing privé, les actes d'huissiers et autres actes en 24 heures ; traiter les actes relatifs aux marchés publics en 72 heures ; donner les valeurs vénales et liquider les droits d'enregistrement et de timbres en 24 heures ; faire un compte rendu mensuel sur la gestion des timbres et le calcul de la plus-value ;

mettre en place une application Excel pour faciliter le contrôle de la gestion du stock des timbres (entrées et sorties).

La procédure d'immatriculation est l'ensemble des formalités qui, en tendant à la création d'un titre foncier, a pour objet de soumettre un immeuble au régime des livres fonciers. L'immatriculation comporte l'inscription au registre des dépôts d'une mention constatant l'achèvement de la procédure ; l'établissement du titre foncier sur les livres fonciers ; la rédaction de bordereaux analytiques pour chacun des droits réels soumis à la publicité et reconnus au cours de la procédure ; la mention sommaire de ces divers droits à la suite du titre foncier ; l'annulation des anciens titres de propriété remplacés par le titre foncier ; l'établissement d'une copie du titre foncier à remettre au propriétaire et de certificats d'inscription à délivrer aux ti-

(suite à la page 8)

Par un appel à manifestation d'intérêt de la SALT

Un investisseur est recherché pour construire et exploiter un hôtel à l'aéroport de Lomé

L'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma va se doter d'un hôtel. Le projet est porté par la Société Aéroportuaire de Lomé - Tokoin (SALT), renseigne un document de cette institution, signé par le Colonel Gnana Latta, son Directeur Général. Il lance, jusqu'au 3 avril prochain, un appel à manifestation d'intérêt à l'endroit des investisseurs intéressés par la construction et l'exploitation de l'hôtel.

Le projet de construction d'un hôtel à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE) fait corps avec le programme de développement de la SALT et vise à accompagner le gouvernement

dans sa volonté de faire du tourisme l'un des piliers de son économie.

De fait, Lomé ambitionne, dans le cadre de son Plan National de Développement (PND 2018-2022), d'améliorer la contribution du tourisme dans la création de richesses, de 4% du PIB en 2015 à 6,2% en 2022. Entre autres, par la promotion du tourisme d'affaires et pour créer au moins 10 000 emplois décents. Dans cette lignée, l'objectif des autorités de Lomé est d'améliorer les recettes par visiteur de 520 dollars en 2015 à près de 700 dollars en 2022.

Source : Togo First

Sur la période de Janvier 2019 à Décembre 2020

Un processus d'évaluation s'enclenche pour la réputation du programme de transferts monétaires

Jean AFOLABI

Sur un don de 29 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) pour la mise en œuvre du projet FSB – Filets sociaux et service de base –, le gouvernement envisage de commettre, **pour compter d'avril ou mai prochain**, des consultations dans le but de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur différents aspects de la **mise en œuvre du programme de transferts monétaires**, depuis le processus d'identification des ménages retenus pour bénéficier des transferts monétaires, jusqu'à la délivrance effective de ces transferts et le suivi de la mise en œuvre du processus, afin de s'assurer de la conformité dudit processus à celui prévu par le projet.

De façon spécifique, il s'agit de vérifier : (1) le respect des procédures d'identification des cantons, villages, ménages et bénéficiaires désignés entre Janvier 2019 et Décembre 2020. A ce niveau, la focalisation sera plus sur l'identification et l'enregistrement des ménages bénéficiaires, afin de déceler les erreurs d'inclusion éventuelles. Dans la mesure du possible, il serait important de quantifier de telles erreurs par région et par canton ; (2) le respect des procédures de délivrance des transferts monétaires aux ménages éligibles et identifier les risques potentiels pour la réputation du projet. Dans la mesure du possible, la proposition d'indicateurs de respect des procédures sera appréciée. En particulier, les indicateurs tels que le délai de délivrance des transferts monétaires (proportion des transferts délivrés dans un intervalle de

cinq jours par rapport au délai prévu ; proportion de transferts non effectivement délivrés ; proportion de transferts délivrés en surplus ou en dessous de ce qui était prévu, etc.) ; (3) l'effectivité du suivi des activités sur le terrain par les équipes régionales afin d'identifier les mesures nécessaires à mettre en place pour un suivi efficace auprès des bénéficiaires ; (4) le respect des autres aspects opérationnels du programme, par rapport aux procédures et processus prévus.

Par ailleurs, la mission devra mesurer la perception et la satisfaction des bénéficiaires par rapport à la mise en œuvre du programme de transferts monétaires. Les résultats de cette mesure de satisfaction permettront d'améliorer la délivrance des services du programme.

Les manifestations d'intérêt sont attendues par l'ANADEB le 20 mars 2020 au plus tard. La durée globale de la mission est de quarante (40) jours ouvrés étalés sur deux (2) mois. Cette durée comprend la préparation, la tenue d'un atelier de restitution des résultats de la mission, ainsi que la rédaction d'un rapport incluant les résultats, conclusions et recommandations de la mission. Le début de la mission est prévu pour le mois d'avril-mai 2020.

Rappelons que le 06 février 2018, il y a deux (2) ans exactement, le gouvernement togolais procédait, en présence de la Banque mondiale, à l'Ecole Primaire Publique Yaka, dans la préfecture de Doufelgou, au lancement officiel de la mise en œuvre effective du Projet de Filets sociaux et services de base (FSB) et du Projet



d'opportunité d'emplois pour les jeunes vulnérables (EJV). La Banque mondiale entendait ainsi aider à promouvoir un développement social, inclusif et durable dans les communautés les plus pauvres au Togo. A travers ces nouveaux projets, la Banque s'engage avec le gouvernement à mieux s'attaquer aux problèmes des jeunes pauvres et vulnérables, et à renforcer les aspects liés à la protection sociale, au développement des infrastructures de base dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, etc.

Le montant du financement des deux projets par la Banque mondiale s'élève à 44 millions de dollars (soit 26,4 milliards de francs CFA), réparti comme suit : 29 millions de dollars pour le FSB (environ 17,4 milliards de francs), et 15 millions de dollars pour le projet EJV (environ 9 milliards de francs). Il est également attendu de la part de l'Etat, un financement additionnel de 1,750 milliard de francs par an dont un (01) milliard pour les cantines scolaires et 750 millions de francs pour les transferts monétaires.

L'ANADEB – Agence nationale d'appui au développement à la base – est chargée de l'exécution des deux projets qui s'étendent sur la période 2018-2021.

A l'échelle mondiale / Au terme de l'atelier d'Addis-Abeba (Ethiopie)

L'ANVT dans les 7 meilleures structures retenues pour le projet «Innovation Challenge»

Late Pater

Les 7 et 8 mars 2020, l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT), représentée par son directeur de la planification et du suivi évaluation, Abdel-Ganiou Agouda, a participé à un atelier à Addis-Abeba, en Ethiopie, dans le cadre des travaux du projet «Innovation challenge». Sélectionnée pour son projet «Evaluation de la contribution du volontariat au développement socio-économique du Togo», dans le cadre de l'appel à propositions 93891 du Fonds pour l'Innovation des VNU, intitulé «Modélisation des contributions économiques et sociales des volontaires aux objectifs de développement durable», l'Agence nationale du volontariat au Togo fait partie des 7 structures retenues à l'échelle mondiale pour participer au projet, à l'issue du processus.

Dénommé «Innovation Challenge» portant «Modélisation des contributions économiques et sociales des volontaires aux Objectifs de Développement Durable», le projet vise à produire des données, des preuves et modèles pouvant aider à nourrir le volontariat et ses contributions positives tant pour les individus que pour les sociétés. Il s'agit donc de produire des connaissances sur la façon d'appliquer les données et les recherches existantes sur le volontariat au Programme 2030 et aux ODD, pour aider à mieux comprendre la contribution du volontariat au développement et produire des modèles analytiques innovants et reproductibles.

Cet atelier organisé à Addis-Abeba, explique l'ANVT dans un



tweet, a pour but de finaliser le rapport qui présente le contexte et la problématique de l'étude, la méthodologie adoptée, la clarification des rôles et responsabilités de l'équipe de travail, etc., élaborée en collaboration avec l'INSEED – Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques – du Togo, à partir d'une démarche recherche-action, dûment soumis par l'agence au Programme VNU ; et de lancer officiellement les travaux de recherche. La rencontre a connu la participation du staff du Programme VNU et des représentants des 7 structures retenues dans le cadre du projet notamment Argentine, Kirghizstan, Royaume-Uni, Kenya, Ghana, Ethiopie, Togo (ANVT).

Au cours des travaux de l'atelier, l'ANVT a partagé avec les participants l'expérience du volontariat togolais, son positionnement

comme structure de développement, les acquis et défis. Elle a également présenté son projet de recherche à savoir le contexte, le dispositif de collecte des indicateurs et de production des données, les questions de recherches, les éléments d'innovation, l'approche méthodologique, etc.)

Tres attentifs à la présentation de l'expérience togolaise du volontariat depuis 2011 jusqu'à ce jour, les participants ont apprécié le dispositif de collecte des indicateurs mis en place et qui permet de produire beaucoup de données. Le partenariat ANVT-INSEED a été salué dans le cadre de cette recherche comme une innovation. Les représentants du Programme VNU, partenaire de l'ANVT, ont salué le travail fait par l'Agence et sont très attentifs aux résultats qui seront produits dans le cadre de ce projet de recherche.

A leur Cinquième (5ème) réunion annuelle à Accra, au Ghana

Les chefs d'immigration de la CEDEAO confrontent les expériences sur les droits de séjour et d'établissement

«Approfondir l'intégration régionale et la sécurité grâce à des systèmes de gestion des frontières efficaces». Tel est le thème de la cinquième (5ème) réunion annuelle des chefs de l'immigration des pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui se tient depuis hier à Accra, au Ghana ; sous l'égide du Département Commerce, Douanes et Libre Circulation de la Commission de la CEDEAO. Avec pour objectif de partager des expériences et les stratégies communes sur la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO A/P.15/79 sur la libre circulation des personnes, les droits de séjour, et d'établissement ainsi que ses Protocoles supplémentaires A/SP.1/786 sur le droit de séjour et A/SP.2/5/90 sur le droit d'établissement conformément aux développements récents

sur ces textes communautaires.

La réunion de deux (2) jours, souligne l'Agence ivoirienne de presse (AIP), vise également à garantir un déploiement harmonisé et sécurisé des instruments juridiques régionaux sur la migration. Elle permettra aussi de faire le point sur la validation du projet de politique régionale de migration. Cela se fera conjointement avec l'évaluation de l'état de la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions, notamment : (I) la **Décision A/DEC.01/12/14** instituant la Carte Nationale d'Identité Biométrique (CNIB) de la CEDEAO comme document de voyage dans les Etats membres ; (II) l'acte additionnel A/SA.2/07/14 amendant le paragraphe 9 de l'Article 1 du Protocole A/SP.2/7/85 et relatif à la suppression de la carte de résident dans l'espace Ouest Africain, et enfin (III) la suppression des 90

(suite à la page 7)

Le développeur russe MyOffice tisse son partenariat

Le Togo parmi un réseau de 11 pays en Afrique

MyOffice (<https://MyOffice.ru/fr/>), un développeur russe de logiciels pour le travail collaboratif avec les documents, a commencé à créer un réseau d'affiliation pour œuvrer dans les pays africains. Un réseau de distribution à deux niveaux, à travers lequel les logiciels seront livrés aux Etats et aux grandes structures commerciales de la région. MyOffice mène des négociations de travail au niveau étatique avec un certain nombre de pays d'Afrique, dont l'Algérie, le Burundi, le Gabon, le Ghana, la République démocratique du Congo, Madagascar, le Maroc, le Nigéria, le Sénégal, le Togo et l'Ouganda. La société cherche à attirer des partenaires possédant un niveau d'expertise suffisant sur le marché informatique et qui sont prêts à fournir le cycle complet des travaux de fourniture de solutions logicielles dans ces pays, indique un communiqué officiel du 10 mars 2020.

La priorité sera donnée aux sociétés informatiques ayant une expérience de travail avec les agences gouvernementales et les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est de plus de 10 millions de dollars. MyOffice impose des exigences élevées quant à l'expertise métier de ses futurs partenaires, ainsi qu'à leur capacité à réaliser des projets informatiques techniquement complexes. Les demandes de participation au réseau d'affiliation peuvent être transmises via une adresse électronique spéciale — global.sales@myoffice.team.

Le premier niveau de la chaîne de distribution sera composé par des sociétés qui recevront le statut de partenaire principal sélectionné pour un pays ou un groupe de pays africains. MyOffice aidera activement ces partenaires à promouvoir le produit sur les marchés locaux, notamment en formant les

employés de l'entreprise partenaire à travailler avec le produit et à élaborer des stratégies commerciales.

Pour la réalisation de leurs tâches, les partenaires formeront un deuxième niveau de chaîne avec les acteurs du marché local, les intégrateurs, les revendeurs et les fournisseurs de solutions informatiques. Nous envisageons un schéma classique d'interaction pour la fourniture de licences sur le marché des logiciels : MyOffice, en tant que fabricant de plateformes de bureau, développe et améliore le produit, le partenaire principal est responsable de la mise en œuvre des licences dans la région en stricte conformité avec les KPI, alors que les entreprises locales sont directement impliquées dans l'implantation, l'assistance technique et la formation du personnel sur le terrain.

«En ce moment, les produits

MyOffice sont déjà utilisés dans certains pays africains. Ainsi, en 2019, des licences « MyOffice Professional » ont été fournies aux structures de l'Administration présidentielle de la République du Burundi, et un accord de coopération a été signé avec la République démocratique du Congo. Les expériences positives d'implantation de MyOffice dans des pays clés de la région affecteront le choix de leurs voisins, qui sont également préoccupés par les problèmes de confidentialité et par la nécessité de contrôler leurs propres données. Je suis convaincu qu'ils seront également désireux d'utiliser des technologies avancées pour travailler avec les documents et réduire les coûts de création et de maintenance de l'infrastructure informatique», affirme Dmitri Komissarov, PDG de MyOffice.

FOOTBALL/ELIM CAN 2021/COVID 19

La CAF résiste à la vague d'annulations

La Confédération Africaine de Football a indiqué, mercredi, maintenir la programmation de toutes ses compétitions, malgré les mesures de restrictions prises par des autorités de certains pays face à la propagation du Coronavirus (COVID-19).

Hervé A.

" La Confédération Africaine de Football informe les associations nationales et toute la communauté du football africain, qu'elle suit de très près l'évolution du Coronavirus (COVID-19) à travers le monde et en particulier sur notre continent. Sur la base des rapports quotidiens de l'OMS, aucun pays africain jusqu'à ce jour, n'a été déclaré à haut risque ", pouvait-on lire dans le communiqué.

Ces derniers jours, des voix se sont élevées pour demander le report pur et simple des 3e et 4e journées des Éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 qui se disputent entre le 25 et 31 mars 2020 et qui engendraient un grand flux de joueurs évoluant dans les championnats européens et asiatiques. Plusieurs pays africains comme Madagascar, le Rwanda et le Kenya ont interdit les rassemblements d'envergure sur

leur territoire.

Tom Saintfiet, le sélectionneur des Scorpions de la Gambie, avait même souhaité le report de la double confrontation entre la Gambie et le Gabon, évoquant l'absence de quatre pionniers de son équipe, notamment Omar Colley, Musa Barrow et deux autres Scorpions évoluant en Italie qui devraient manquer ces deux rendez-vous à cause du Coronavirus qui fait ravage dans ce pays.

" Nous ne pouvons pas nous attendre à jouer des matchs de qualification lorsque certains ne peuvent pas utiliser bon nombre de leurs joueurs, pas à cause de blessure ou des raisons personnelles, mais à cause d'un problème international ", a regretté Saintfiet au micro de BBC Sport.

Le technicien belge invite par ailleurs la Confédération africaine de football (CAF) à se conformer aux recommandations de l'instance mondiale du football, FIFA. " Je pense qu'il serait très sage que



la Confédération africaine de football suive les directives de la FIFA, ce qu'elle a fait en Asie pour reporter les matchs de mars en juin ", affirme-t-il. L'entraîneur préfère jouer ses deux matchs, trois mois plus tard qu'en mars.

Mercredi, la FIFA a annoncé le report de son prochain Congrès initialement prévu en juin à Addis-Abeba en Éthiopie, à cause du coronavirus. " Face à la propagation du covid 19, de nombreuses

instances internationales, gouvernements et autorités locales déconseillent d'organiser des événements de grande ampleur. Il en résulte l'annulation ou le report de bon nombre d'événements ainsi que de l'imposition des restrictions de voyage dans plusieurs pays afin de protéger la santé et le bien-être des participants ", précise la FIFA dans une note circulaire envoyée à toutes ses associations membres.

Adebayor expulsé !

Ce n'est certainement pas le genre de débuts auxquels Emmanuel Adebayor s'attendait. Recruté le mois dernier par le Club Olimpia au Paraguay, l'attaquant de 36 ans prenait part la nuit de mercredi à son deuxième match en Copa Libertadores contre les Argentins de Défense et Justice (2-1). Et la star togolaise s'est malheureusement distinguée par une intervention complètement ratée en assénant un coup de pied en plein visage d'un adversaire à la 72e minute.

L'ancien Gunner a logiquement été exclu pour ce geste impressionnant. L'Épervier s'est excusé après la rencontre. " Match difficile aujourd'hui ! Quel formidable esprit d'équipe et quelle victoire. Triste d'avoir quitté le terrain prématurément suite à mon geste à la Jackie Chan. Je n'ai jamais voulu blesser mon adversaire, et je suis soulagé qu'il se porte bien ", a écrit le natif de Lomé sur Twitter. A dix, son équipe aura tout de même décroché la victoire.

Les Kényans interdits de voyage

L'épidémie de coronavirus n'affecte pas seulement le calendrier sportif. Elle contraint certains athlètes à la sédentarité. Les Kényans, notamment. Le ministère kényan des sports a annoncé en début de semaine sa décision d'interdire aux athlètes de se rendre à tout événement sportif international organisé hors du pays jusqu'à la fin du mois d'avril.

" Suite à l'épidémie mondiale de COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures pour faire face à la situation afin de protéger le public et le pays en général. À cet égard, le ministère souhaite vous informer qu'il n'y aura plus de voyages pour les événements internationaux jusqu'à nouvel ordre et notamment pour le prochain mois ", précise un décret du ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine.

Un même sort est réservé par les autorités politiques aux athlètes jamaïcains. Par décision du ministère de la Santé, aucun d'entre eux ne sera autorisé à participer aux Penn Relays, l'un des meetings du printemps aux États-Unis, prévu le 23 avril 2020 à Philadelphie.

MULTISPORT

Les Jeux olympiques reportés ?

La ministre japonaise des Jeux olympiques a jugé mercredi "inconcevable" de reporter ou d'annuler les JO de Tokyo, alors que l'épidémie de coronavirus continue de soulever des questions sur le maintien de l'événement cet été.

" Du point de vue des athlètes qui sont les acteurs principaux des Jeux de Tokyo, alors qu'ils se préparent pour cet événement qui n'arrive qu'une fois tous les quatre ans (...), c'est inconcevable " d'annuler ou de reporter l'événement, a déclaré Seiko

Hashimoto devant des parlementaires nippons.

La ministre a toutefois reconnu que " c'est au Comité international olympique (CIO) qu'il revient de prendre la décision finale sur les Jeux ". " Nous pensons qu'il est important que le gouvernement donne une information correcte pour que le CIO puisse prendre une décision appropriée ", a-t-elle ajouté.

La rapide propagation du virus Covid-19, qui a déjà contaminé plus de 560 personnes et fait 12 morts au Japon, a créé un climat d'incertitude alors même que la

préparation des Jeux (prévus du 24 juillet au 9 août) est dans sa phase finale.

Les déclarations de Mme Hashimoto interviennent alors qu'un membre du comité japonais d'organisation des Jeux, Haruyuki Takahashi, a estimé dans les colonnes du Wall Street Journal qu'un report d'un à deux ans des JO de Tokyo était réaliste s'ils ne pouvaient pas être maintenus cet été. " Nous devons commencer à nous préparer à toute possibilité. Si les Jeux ne peuvent pas avoir lieu en été, un report d'un ou deux ans serait le plus faisable ", a-t-il

déclaré. C'est la première fois qu'un membre de l'organisation officielle évoque l'hypothèse d'un report des JO.

Les organisateurs poursuivent la préparation des Jeux comme prévu initialement, a toutefois assuré mercredi Mme Hashimoto. Les organisateurs de Tokyo 2020 ont aussi exigé des " clarifications " de la part de M. Takahashi. Selon un communiqué des organisateurs, il leur a expliqué qu'il avait " malencontreusement exprimé son opinion personnelle en réponse à une question hypothétique ".

BASKETBALL

La NBA suspend sa saison jusqu'à nouvel ordre

Coup de tonnerre sur la NBA qui a décidé de suspendre la saison jusqu'à nouvel ordre après avoir reçu la confirmation que Rudy Gobert avait été testé positif au coronavirus.

Alors que les joueurs du Thunder et du Jazz s'apprêtaient à entamer leur match, les docteurs de la franchise d'Oklahoma City sont intervenus pour annoncer que Rudy Gobert était bel et bien porteur du coronavirus.

De ce fait, le match a été annulé et, dans la foulée, les instances de la NBA ont révélé qu'elles suspendaient la saison jusqu'à nouvel ordre. Le dernier match de la soirée entre les Kings et les

Pelicans est donc annulé.

Prête à poursuivre la saison dans des salles vides, ainsi qu'on l'annonçait du côté de San Francisco en début de journée, la NBA a finalement accéléré le processus après l'annonce du test positif pour Rudy Gobert. De même, la G-League a logiquement décrété qu'elle fermait elle-aussi la boutique pour un temps.

Mark Cuban a tout de même expliqué que les équipes pouvaient s'entraîner en attendant une éventuelle reprise. " La NBA va suspendre ses matchs après la conclusion des matchs de mercredi soir jusqu'à nouvel ordre ", pouvait-on lire dans le commu-



nié officiel tombé à 2h30 du matin en France. " La NBA va se servir de ce hiatus pour déterminer les prochaines étapes à suivre au sujet de l'épidémie de coronavirus. "

Une autre réunion des grandes pontes de la Ligue aura lieu ce

jeudi, et tous les joueurs des équipes ayant affronté Rudy Gobert ces dix derniers jours ont été placés en quarantaine. Il s'agit des Cavaliers, des Knicks, des Celtics, des Pistons et des Raptors. Et bien sûr les coéquipiers de Rudy Gobert.

La Liga momentanément suspendue

La Liga a annoncé, jeudi matin, la suspension de son championnat. " Vu les circonstances de ce matin, en rapport avec la mise en quarantaine décidée par le Real Madrid, et face aux possibles cas positifs chez d'autres joueurs, dans d'autres clubs, La Liga considère que les circonstances ont été établies pour la mise en place de la phase suivante du protocole contre le COVI-19. En conséquence, et en accord avec les mesures prévues par le décret Royal 664/1997 du 12 mai, la suspension pour au moins les deux prochaines journées (de championnat) est actée. Cette décision sera réévaluée après la fin de la mise en quarantaine appliquée dans certains clubs ".

Président de la RFEF (Fédération Espagnole de Foot), Luis Rubiales a communiqué après cette décision forte. " Dans cette période difficile, il est très bon que nous donnions cette image d'union dans le football espagnol. Nous avons été en contact constant avec les organisations internationales, l'UEFA et la FIFA, avec tout le football espagnol et le Conseil supérieur des sports afin que la coordination soit totale. La santé des gens et l'intégrité des compétitions passent avant tout ".

Ce dernier a aussi indiqué : " Nous allons travailler à tous les scénarios qui peuvent se produire (...) Le 25 mars, nous réévaluerons la situation et ce sera le moment de prendre de nouvelles décisions ". À ce moment-là, on en saura un peu plus sur la reprise ou non du championnat.

La FIBA suspend ses compétitions

La fédération internationale de basket (FIBA) a décidé de suspendre toutes ses compétitions à partir de ce vendredi en raison de la pandémie de coronavirus, a annoncé la FIBA dans un communiqué jeudi. La rencontre prévue ce jeudi soir en Eurocoupe dames entre les Castors Braine et Valence est également annulée.

" La FIBA continuera à surveiller la situation au jour le jour et évaluera les options pour la poursuite ou non des compétitions respectives, quand et si la situation le permet ", a expliqué la fédération internationale.

Une décision qui concerne donc Ostende, encore engagé en Ligue des Champions messieurs, qui devait se rendre à Tenerife le mardi 17 mars et les Castors Braine, qui devaient Valence ce jeudi soir en match aller des quarts de finale de la l'Eurocoupe dames. Le match retour était prévu le mercredi 18 mars en Espagne.

Sur les principaux marchés de la capitale

Baisse de 0,1 point des prix, tirés par les besoins de santé

Jean AFOLABI

En février 2020, le niveau général des prix à la consommation a connu une baisse de 0,1% contre une hausse le mois précédent (+1,8%). Cette baisse est l'effet conjugué, d'une part, de la baisse des prix des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-0,8%), «Transports» (-0,2%), «Tabac et stupéfiants» (-1,7%), «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (-0,4%), «Santé» (-0,2%) et, d'autre part, de la hausse des prix des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,1%), «Enseignement» (+0,6%) et «Communication» (+0,1%).

En effet, d'après les chiffres de l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), la baisse de l'indice de la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» est soutenue par le fléchissement des indices des postes suivants : «Combustibles solides et autres» (-4,5%) ; «Loyers effectifs des locataires et sous-locataires» (-1,1%) et «Services liés au logement» (-2,5%). De plus, la baisse observée au niveau des indices des fonctions de consommation «Transports» et «Tabac et stupéfiants» est due à la diminution des prix au niveau des postes «Autre type de transport de passagers et autre service de transport» (-1,4%) ; «Cycle, motocycle et véhicule à traction animale» (-0,2%) ; «Vin et boissons fermentées» (-4,2%) et «Tabac et stupéfiants» (-3,0%). La baisse de l'indice des fonctions de consommation «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» et «Santé» est, pour sa part, portée par la variation des prix des postes «Services domestiques» (-8,2%), «Articles de ménage non durables» (-0,3%), «Articles de ménage en textiles» (-0,9%), «Outillage, matériel et accessoires divers» (-0,3%), «Autres ustensiles de cuisine» (-0,2%), «Gros appareil ménager, électrique ou non» (-1,4%), «Services des auxiliaires médicaux» (-6,5%), «Médicaments traditionnels» (-3,2%), «Médicaments modernes» (-0,1%) et «Produits médicaux divers» (-0,4%).

Les postes qui ont contribué à la hausse de l'indice de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» sont : «Agrumes» (+11,4%) ; «Tubercules et plantain» (+5,2%) ; «Légumes secs et oléagineux» (+2,1%) ; «Autres produits à base de tubercules et de plantain» (+2,4%) ; «Mouton - chèvre» (+1,4%) ; «Pâtes alimentaires» (+1,0%) ; «Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries» (+3,6%) ; «Farines, semoules et gruaux» (+3,3%) ; «Sucre» (+3,1%) ;

«Beurre, margarine» (+4,3%) ; «Pains» (+0,5%) ; «Laits infantiles et farines lactées pour bébé» (+1,2%) ; «Charcuterie et conserves, autres viandes et préparations à base de viande» (+0,8%) ; «Bœuf» (+0,2%) et «Poissons frais» (+0,3%). Pour ce qui est des fonctions de consommation «Enseignement» et «Communication», leur hausse est soutenue respectivement par la hausse des indices des postes suivants : «Enseignement non défini par niveau» (+3,8%) ; «Frais de connexion internet et assimilés» (+10,6%).

Les produits en baisse de prix

La diminution du niveau des indices observée en février 2020 concerne entre autres les variétés suivantes : «Charbon de bois» (-4,2%) ; «Bois de chauffe» (-6,9%) ; «Loyer brut mensuel d'une maison en dur avec toilettes internes (Chambre + Salon» (-6,1%) ; «Vidange fosse septique» (-1,5%) ; «Enlèvement d'ordures» (-0,5%) ; «Frais de véhicule de déménagement entre X et Y» (-4,3%) ; «Tchoukoutou local artisanal» (-7,6%) ; «Cola fraîche» (-6,0%) ; «Employé domestique non déclaré» (-8,2%) ; «Poudre à laver (savon en poudre)» (-3,7%) ; «Balai traditionnel à tige» (-0,1%) ; «Moustiquaire imprégnée» (-3,1%) ; «Torchon en tissu» (-0,3%) ; «Serure ordinaire» (-3,7%) ; «Lampe tempête à pétrole» (-1,0%) ; «Cuvette en plastique» (-0,9%) ; «Marmite en fonte» (-0,6%) ; «Réfrigérateur avec compartiments de congélation d'occasion» (-2,1%) ; «Pansement d'une plaie» (-10,2%) ; «Piqûre intramusculaire» (-4,3%) ; «Herbe Zangara pour paludisme» (-8,5%) ; «Médicaments antipyrétiques, anti-inflammatoires non stéroïdiens» (-4,0%) ; «Médicaments contre les vers» (-0,1%) ; «Médicaments immunologiques» (-0,1%) ; «Sparadraps imperméables» (-6,0%) ; «Compresse stérile» (-0,6%) et «Contraceptif femme injectable» (-0,6%).

Les produits en hausse de prix

Les prix ayant enregistré une hausse se rapportent, entre autres, aux produits : «Pamplemousse» (+31,1%) ; «Citrons» (+15,1%) ; «Oranges locales» (+10,8%) ; «Patate douce fraîche» (+34,7%) ; «Banane plantain mûre» (+12,7%) ; «Igname» (+4,5%) ; «Agbéli (Manioc frais)» (+3,9%) ; «Pommes de terre» (+1,3%) ; «Arachide décortiquée crue» (+9,2%) ; «Sésame» (+5,6%) ; «Haricots rouges secs» (+5,2%) ; «Haricots blancs secs» (+0,5%) ; «Cossette de manioc» (+7,0%) ; «Agbélina (Manioc râpé)» (+6,4%) ; «Tapioca petit grain» (+1,0%) ; «Viande fraîche de chèvre au kg» (+2,0%) ; «Viande fraîche de mouton au kg» (+0,2%) ; «Côtelette d'agneau» (+0,1%) ; «Vermicelle» (+2,2%) ; «Spaghetti» (+0,7%) ; «Croissant sans beurre» (+12,9%) ; «Botokoin» (+5,3%) ; «Akpan» (+9,7%) ; «Ablo» (+5,7%) ; «Mawoè (Mais en pâte)» (+0,6%)

«Sucre raffiné en poudre» (+6,4%) ; «Pain en baguette» (+5,5%) et «Utilisation de messagerie électronique (1 heure dans un Cybercafé)» (+10,6%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une baisse de 0,2% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a régressé de 0,1%. L'indice des prix des produits énergétiques a enregistré une baisse (-0,5%) tandis qu'une hausse a été observée au niveau des prix des «produits frais» (+0,7%). Au regard de la provenance, les prix des produits importés ont connu une baisse de 0,1% contre une hausse de 0,1% pour les produits locaux. Du point de vue de la classification sectorielle, la baisse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits du secteur secondaire (-0,1%). Toutefois, précise l'Inseed, les prix des produits du secteur primaire enregistrent une hausse de 0,8%.des. Pour ce qui est de la durabilité, la baisse observée provient respectivement de la diminution des prix des «produits semi-durables» (-0,05%) et des services (-0,03%) atténuée par l'évolution des prix des «produits durables» (+0,1%) et non-durables (+0,1%).

Evolution trimestrielle

Le niveau des prix du mois de février 2020 a augmenté de 1,7% comparativement à celui du mois de novembre 2019 (évolution trimestrielle). Cette hausse est essentiellement imputable à la progression des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+4,1%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+2,9%), «Santé» (+1,2%), «Biens et services divers» (+0,6%), «Enseignement» (+0,7%), «Tabac et stupéfiants» (+1,4%) et «Communication» (+0,1%). Par contre, des baisses respectives ont été enregistrées pour les prix des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels» (-0,4%) et «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (-0,5%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, les chiffres statistiques imputent la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle à l'évolution des prix des «Produits frais» (+7,4%), des produits «Hors Energie et Produits frais» (+0,5%) et des produits de l'«Energie» (+2,0%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique essentiellement par l'augmentation des prix des produits locaux (+2,7%). La hausse trimestrielle du niveau général des prix est induite, du point de vue de la durabilité, par l'augmentation des prix des produits «Non durables» (+3,0%) et des «services» (+1,0%) amortie



par la baisse des prix des produits «Durables» (-0,2%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs secondaire (+1,3%), primaire (+6,5%) et tertiaire (+1,0%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

Glissement annuel

En glissement annuel (par rapport à février 2019), le niveau général des prix a connu une augmentation de 1,1% due aux fonctions de

consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+3,3%), «Restaurants et Hôtels» (+1,5%), «Communication» (+2,3%), «Articles d'habillement et chaussures» (+1,4%), «Biens et services divers» (+2,5%) et «Transports» (+1,3%). A l'opposé, les prix de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» ont régressé (-0,8%). Quant aux nomenclatures secondaires et par

rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel est la résultante, d'une part, de l'augmentation des prix des produits «Hors Energie et Produits frais» (+1,1%) et de l'«Energie» (+4,0%) et, d'autre part, de la baisse des prix des «Produits frais» (-1,1%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique par la hausse des prix des produits «locaux» (+1,2%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'augmentation des prix des «Services» (+2,7%) et des produits «Non durables» (+0,4%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «tertiaire» (+2,7%) et «secondaire» (+0,7%) atténuée par la diminution des prix du secteur «primaire» (-1,8%).

Le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est établi à 0,5% en février 2020 tout comme en janvier 2020, indique l'Institut national de la Statistique.

African Smart Towns Network / Ou ASToN créé en octobre 2019

La transition numérique de 12 villes africaines en réseau

Jean AFOLABI

L'Agence française de développement (AFD) soutient la création d'un réseau de 12 villes africaines autour de leur transition numérique. Objectif pour ces municipalités : développer collectivement leurs compétences en matière d'outils et de services numériques pour devenir des «smart cities» durables et inclusives.

Parce qu'il est créateur de valeurs et d'emplois, parce qu'il permet de concevoir de nouveaux outils au service du développement durable, le numérique constitue l'une des six transitions que l'AFD s'est engagée à accompagner, en particulier en Afrique. Dans ce contexte, le groupe soutient depuis octobre 2019 la création du réseau African Smart Towns Network (ASToN). Cette initiative réunit 12 villes africaines autour d'un même but : créer des smart cities qui, via un usage intelligent des nouvelles technologies sur leurs territoires, proposent des outils et services adaptés au contexte local et aux besoins de leurs habitants.

Les villes participantes, sélectionnées après un appel à candidatures, sont les suivantes : Alger (Algérie), Bamako (Mali), Benguérir (Maroc), Bizerte (Tunisie), Kampala (Ouganda), Kigali (Rwanda), Kumasi (Ghana), Lagos (Nigéria), Maputo-Matola (Mozambique), Niamey (Niger), Nouakchott (Mauritanie) et Sèmè-Kpodji (Bénin). Chacune s'est



fixé un défi numérique sur un thème donné. Le réseau ASToN va accompagner les municipalités de deux manières : une partie du financement de l'AFD, qui s'élève au total à 2,995 millions d'euros pour deux ans et demi, sera directement gérée par les villes qui pourront s'entourer d'experts internationaux pour les accompagner dans les différentes phases du projet : diagnostic de maturité numérique, organisation de groupes locaux réunissant les parties prenantes du territoire (entreprises, associations, etc.), élaboration du plan d'action de transition numérique, puis expérimentation d'un prototype.

Une autre partie du budget servira à organiser des temps forts de formation et de renforcement des capacités : workshops, universités d'été et autres rencontres avec des experts et temps d'échanges autour des expériences, des idées et des ressources développées. «L'objectif est que les villes apprennent les unes des autres, qu'elles acquièrent ou consolident collectivement leurs

compétences numériques et s'approprient ou approfondissent la démarche de transition», expliquent Pierre-Arnaud Barthel et Fabien Gicquel, chefs de projet à l'AFD notamment impliqués dans les enjeux du numérique pour les villes en développement. «En diagnostiquant elles-mêmes, et avec les acteurs de leur écosystème, les besoins de leurs territoires, puis en définissant une stratégie numérique, ces villes sauront mieux exprimer leurs priorités et solliciter les bons acteurs pour y répondre.»

Ces vastes cités se donnent ainsi plus de chances de tirer tous les bénéfices du numérique : amélioration de la performance des services municipaux, maîtrise des finances publiques, atteinte des objectifs environnementaux et climatiques, création d'opportunités d'affaires pour les entreprises et d'emplois pour les habitants, etc. Elles seront aussi plus à même de prévenir des risques comme la cybercriminalité ou le creusement des inégalités d'accès au numérique.

Sécurité alimentaire dans l'espace Cedeao

Les gérants de magasins du Togo à l'école des bonnes pratiques

Jean AFOLABI

Amener les organisations paysannes de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à mieux gérer les magasins de stockage de produits vivriers. C'est pour cette raison que 25 magasiniers et gérants de magasins, membres de la Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP), se forment à Lomé du 11 au 14 mars 2020. Entre autres objectifs, cette formation vient renforcer la capacité des participants en gestion technique, administrative et comptable des stocks et les initier à l'utilisation du Système d'information des marchés (SIM Agri), une plateforme conçue et gérée par Afrique verte et qui va à court terme interconnecter les acteurs agricoles des pays ciblés par le projet. « Cette formation de 4 jours contribuera à ce que les gérants de magasins des organisations agricoles aient suffisamment de moyens en matière de la cartographie de leurs magasins, pour qu'en retour tous les magasiniers d'une manière pérenne, transmettent à l'ARAA les informations sur les stocks qu'ils gèrent », a expliqué Bronkom Kpakpabia, point focal de CTOP pour ce projet.



La présente formation permettra aux participants d'assurer le renforcement de capacités en gestion des stocks et de magasins. « La plupart des coopératives choisissent des magasiniers ou gérants sans forcément les accompagner de renforcement de capacités. Cette formation vient pallier ce problème pour que les magasiniers ou gestionnaires de magasins puissent avoir des outils, que ce soit en matière de gestion comptable, technique ou administrative pour leur permettre d'assurer la gestion des magasins », a ajouté le point focal de CTOP.

En effet, le Réseau des Organisations Paysannes de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a soumis le projet « Renforcement des capacités des réseaux régionaux d'organisations paysannes dans le domaine du stockage de proximité » à l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la Cedeao. Ce projet qui est en

cours d'exécution dans sept pays dont le Togo a pour objectif global de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité et nutritionnelle de la région ouest-africaine par une meilleure connaissance et gestion des stocks paysans de proximité. « Les pays de la CEDEAO, suite aux crises alimentaires répétées au niveau de certains pays, ont pensé à la mise en place de l'ARAA. Cette agence fait des réserves de stocks aux fins de secourir les pays qui seront en crise par la fourniture de ces stocks. Mais on se rend compte que la gestion même de ces stocks pose problème dans la mesure où les opérateurs économiques et les institutions de l'Etat sont les acteurs de la fourniture de ces stocks. Or les producteurs, avec leurs organisations, se trouvent

marginalisés. Il faut donc renforcer les capacités de ces magasins de proximité sur les outils de gestion, la tenue des cahiers, la gestion et l'hygiène des stocks et sur comment maintenir la qua-

lité », a expliqué Olou Adara, président de la CTOP.

Ce projet dénommé « renforcement des capacités des réseaux régionaux d'organisations paysannes dans le domaine du

stockage de proximité » sera exécuté dans 7 pays, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Opération « je fais ma part pour ma ville »

70 poubelles de tri sélectif pour la commune du Golfe3

L'Université de Lomé a abrité ce 12 mars 2020, la cérémonie de lancement officiel de la troisième phase du projet « je fais ma part pour ma ville ». Mise en œuvre par l'ONG Science et Technologie Africaine pour un Développement Durable (STADD) en collaboration avec la Commune du Golfe, elle intègre l'innovation de tri sélectif dans les rues, une première au Togo. Intitulée « Gestion durable des déchets solides dans la Commune du Golfe3 à travers le tri sélectif à la base et le recyclage », cette phase du projet est financée en partie par l'Ambassade de France au Togo à hauteur de 5.247.656 FCfa soit 8.000 euros et par la Commune du Golfe3 avec 522.000FCFA. « Nous sommes engagés à inverser les tendances, à transmettre aux prochaines générations un environnement propice à leur épanouissement et développement », a affirmé le Maire du Golfe3, Kamal Adjayi.

Ainsi donc, 70 poubelles de tri sélectif accompagnées des panneaux de sensibilisation seront installées dans la commune du Golfe 3 et un modèle de recyclage multi-acteurs sera initié pour permettre de recycler 90% de déchets. Le choix de cette commune pour la phase pilote du projet est motivé par sa position stratégique dans le Grand



Lomé et l'ouverture de collaboration de ses dirigeants. « Notre ambition est de parvenir à court terme à réellement impulser la transition énergétique, à doter la commune des espaces verts sains, agréables où il fait bon vivre, lancer un appel au concours à tous, afin qu'à terme cette initiative de poubelles de tri soit généralisée à l'ensemble des ménages et institutions privés et publiques de la commune. Tel que présenté par notre logo, à la Mairie du Golfe3, l'écologie, l'environnement requiert beaucoup notre attention », a précisé le Maire.

Démarré en 2018, le projet « je fais ma part pour ma ville » a permis d'installer en deux phases, 100 poubelles en bordure de plage et dans le quartier administratif res-

pectivement 30 et 70 poubelles. La première phase a été soutenue par l'ambassade de France, la délégation de l'Union Européenne et l'ambassade des USA au Togo. La seconde phase de 70 poubelles a été entièrement financée par l'ambassade de France au Togo.

Pour le Ministre de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature, David Oladokoun Wonou la gestion des ordures doit être prise au sérieux et chaque citoyen doit se l'approprier pour venir à bout des épidémies. « Il est nécessaire d'impliquer les Communes dans la gestion des aires protégées ou des ordures ménagères et le fait que celle du Golfe3 soit associée au présent projet est un atout considérable », a-t-il ajouté.

Afrique de l'Ouest

Plus de 30 millions d'enfants bénéficient de repas scolaires

Depuis quelques années beaucoup de pays africains dont le Togo ont fait de l'alimentation scolaire une priorité nationale. Plus de 30 millions d'enfants bénéficient désormais de programmes d'alimentation scolaire sur tout le continent. Rien qu'en Afrique de l'Ouest, 500 millions de dollars sont investis par an dans l'alimentation scolaire. « Les repas scolaires garantissent que les enfants sont en bonne santé et bien nourris, ce qui leur permet d'aller à l'école, d'appren-

dre, de s'épanouir et de réaliser leur potentiel en tant qu'adultes », précise un communiqué du Programme Alimentaire Mondiale (Pam).

Selon les résultats d'une étude réalisée à l'Université de Harvard, chaque dollar dépensé dans un programme de repas scolaires peut rapporter jusqu'à vingt dollars. Toutefois, le PAM signale qu'aujourd'hui sur les 73 millions d'écoliers dans le monde qui se rendent à l'école le ventre vide, la

grande majorité - 61 millions - se trouvent en Afrique. Le PAM vient de lancer une nouvelle stratégie en matière d'alimentation scolaire qui se concentre sur les 73 millions d'enfants qui ne bénéficient d'aucun soutien en matière de santé ou de nutrition à l'école. Outre des repas nutritifs, les écoliers bénéficieront d'interventions essentielles en matière de nutrition et de santé, telles que des vaccins, des vermifuges et des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

A leur Cinquième (5ème) réunion annuelle à Accra, au Ghana

Les chefs d'immigration de la CEDEAO confrontent les expériences sur les droits de séjour et d'établissement

(suite de la page 4)

jours de durée de séjour par l'article 3 toujours de l'acte additionnel A/SA.2/07/14 et de l'acte additionnel A/SA.1/07/14.

Pour rappel, lors de la dernière réunion des chefs de l'immigration tenue en août 2017, à Abuja au Nigeria, le président de la Commission de la CEDEAO avait confié

aux chefs de l'immigration des Etats membres, la mission de concevoir un mécanisme pour faire face aux innombrables défis migratoires. Il a en outre réitéré la nécessité d'éliminer le harcèlement des citoyens des communautés des territoires des Etats membres.

Tous ces défis, pense-t-on, nécessitent une approche coordon-

née et une liaison constante de la CEDEAO et de ses partenaires pour la mise en place de données régionales et des capacités renforcées dans la gestion des frontières afin de fournir aux citoyens de la communauté les avantages tels que consacrés par les textes sur la libre circulation de la Communauté.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1519
DE LOTO BENZ DU 04 - 03 - 2020

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1520 de LOTO BENZ de ce mercredi 11 Mars 2020.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, ce sont nombreux gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont enregistré sur l'ensemble du territoire national.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1520 de LOTO BENZ du 11 Mars 2020

Numéro de base

73 43 42 67 01

290 millions d'élèves privés d'enseignement par le COVID-19

L'UNESCO publie les premiers chiffres mondiaux et mobilise la réponse à apporter

Jean AFOLABI

Les fermetures d'écoles dans treize pays pour contenir la propagation du virus COVID-19 perturbent l'éducation de plus de 290 millions d'élèves dans le monde, un chiffre sans précédent. L'UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture – apporte un soutien immédiat aux pays, notamment en proposant des solutions pour un enseignement à distance inclusif. « Nous œuvrons avec les États

pour assurer la continuité de l'apprentissage pour tous, en particulier pour les enfants et les jeunes défavorisés qui ont tendance à être les plus touchés par les fermetures d'écoles », a déclaré la directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay. Et d'ajouter : « Si les fermetures temporaires d'écoles pour cause de crise sanitaire ou autre ne sont malheureusement pas nouvelles, l'ampleur et la rapidité de la perturbation actuelle de l'éducation au niveau mondial sont sans précédent et, si elles se pro-



longent, pourraient menacer le droit à l'éducation ». L'UNESCO a convoqué une réunion d'urgence des ministres de l'éducation pour le 10 mars afin de partager les réponses et les stratégies visant à maintenir la continuité de l'apprentissage et à assurer l'inclusion et l'équité.

Au 4 mars, 22 pays sur trois continents avaient annoncé ou mis en œuvre des fermetures d'éco-

les. Il y a deux semaines, la Chine était le seul pays à ordonner de telles fermetures. Depuis lors, treize pays ont fermé des écoles à l'échelle nationale, touchant 290,5 millions d'enfants et de jeunes qui fréquenteraient normalement des classes allant de la maternelle à la fin du secondaire. Neuf autres pays ont mis en œuvre des fermetures localisées d'écoles pour contenir le COVID-19. Si ces pays ordon-

naient également la fermeture d'écoles à l'échelle nationale, cela empêcherait 180 millions d'enfants et de jeunes supplémentaires de fréquenter l'école.

En réponse, l'UNESCO soutient la mise en œuvre de programmes d'apprentissage à distance à grande échelle et recommande des applications et des plateformes éducatives en accès libre que les écoles et les enseignants peuvent utiliser pour atteindre les apprenants à distance. L'organisation partage les meilleures pratiques pour tirer parti des technologies mobiles peu coûteuses disponibles à des fins d'enseignement et d'apprentissage afin d'atténuer les perturbations dans le domaine éducatif.

Les fermetures d'écoles, même temporaires, sont problématiques pour de nombreuses raisons. La

principale est la réduction du temps d'enseignement, qui a une incidence sur les résultats de l'apprentissage. Lorsque les écoles ferment, les résultats scolaires en souffrent. L'interruption de la scolarité entraîne également d'autres pertes plus difficiles à mesurer, notamment des désagréments pour les familles et une baisse de la productivité économique, les parents peinant à concilier leurs obligations professionnelles et la garde des enfants. Les fermetures aggravent également les inégalités en matière d'éducation : les familles économiquement favorisées ont tendance à avoir un niveau d'instruction plus élevé et à disposer de plus de ressources pour combler les lacunes en matière d'apprentissage et offrir des activités enrichissantes aux enfants qui ne peuvent pas aller à l'école.

Au Ghana / Sur l'approbation du Parlement

Un barrage polyvalent, hydraulique et solaire, dans 5 ans

Le Parlement ghanéen a approuvé, le 26 février dernier, le projet de barrage polyvalent de Pwalugu, prévu à Nungu, dans le district de Talensi-Nabdam, région du Haut Ghana oriental (Upper East region). Le projet servira principalement à l'irrigation et à la production d'électricité, à travers une centrale hydroélectrique de 60 MW et une centrale solaire de 50 MW. La centrale hydroélectrique sera réalisée à Nungu mais la centrale solaire sera située à Kurugu, dans le

district de Mamprusi, région du Nord.

Le projet dans son ensemble, d'un coût total de 993 millions de dollars, sera exécuté par le groupe chinois Power China International en partenariat avec la Volta River Authority (VRA), principal producteur et fournisseur d'électricité au Ghana. La durée prévue pour la réalisation du projet est de cinq (5) ans. Les travaux devraient commencer à la fin avril 2020.

En lien avec l'amélioration du climat des affaires, la Direction du cadastre se fixe de nouveaux critères de performance

Objectif : accélérer la création des titres fonciers et rendre un service de qualité aux requérants

(suite à la page 3)

deux titres fonciers sont régulièrement délivrés sur un même immeuble, le juge fait foi au titre le plus ancien.

A noter que le cadastre est le système unitaire informatisé des archives techniques, fiscales et juridiques de toutes les terres du territoire national. Dans sa forme fiscale, le cadastre est l'inventaire exhaustif et permanent, descriptif et évaluatif de la propriété foncière, qu'il s'agisse des parcelles de terrain ou des locaux (missions individuelles, appartements, commerce, usines...). Dans ses missions, le cadastre est chargé du recensement des propriétés foncières, de leur description et de leur évaluation, de la recherche de leurs propriétaires apparents ou réels, de la reconnaissance et de la représentation des limites cadastrales.

deux titres fonciers sont régulièrement délivrés sur un même immeuble, le juge fait foi au titre le plus ancien.

A noter que le cadastre est le système unitaire informatisé des archives techniques, fiscales et juridiques de toutes les terres du territoire national. Dans sa forme fiscale, le cadastre est l'inventaire exhaustif et permanent, descriptif et évaluatif de la propriété foncière, qu'il s'agisse des parcelles de terrain ou des locaux (missions individuelles, appartements, commerce, usines...). Dans ses missions, le cadastre est chargé du recensement des propriétés foncières, de leur description et de leur évaluation, de la recherche de leurs propriétaires apparents ou réels, de la reconnaissance et de la représentation des limites cadastrales.

INDICES N° 0005
Disponible dans les kiosques